



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D15 - Budget primitif 2022 - Budget annexe Assainissement

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISET à Ludovic BOUTILLIER

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

**N° 15 - Budget primitif 2022 -
Budget annexe Assainissement**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	217 591,06 €	Résultat reporté 2021	233 752,37 €
Frais divers de gestion		Produit de la surtaxe	265 000,00 €
Charges financières	8 500,00 €	Amortissement subvention	31 850,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Prime pour épuration	13 209,50 €
Charges de personnel	15 547,72 €		
Amortissements	187 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	115 073,09 €		
Total	543 811,87 €	Total	543 811,87 €
Investissement			
Crédits reportés 2021	130 968,03 €	Reprise du résultat 2021	436 622,56 €
Remboursement capital	66 754,20 €	Amortissement	187 000,00 €
Amortissement des subventions	31 850,00 €	Virement de la section de fonctionnement	115 073,09 €
Travaux	509 123,42 €		
Total	738 695,65 €	Total	738 695,65 €
Total général	1 282 507,52 €	Total général	1 282 507,52 €

En fonctionnement : le montant de la surtaxe est de : 0,65 € le mètre cube.

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général pour 217 591,06 €, les charges financières pour 8 500 €, les charges exceptionnelles pour 100 €, les charges de personnel pour 15 547,72 €, les dotations aux amortissements pour 187 000 € et le virement à la section d'investissement pour 115 073,09 €.
- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2021 d'un montant de 233 752,37 €, du produit de la surtaxe pour 265 000 €, de la prime pour épuration d'un montant de 13 209,50 € et des amortissements des subventions transférées pour 31 850 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D15-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

En investissement :

- Les dépenses : outre les crédits reportés pour un montant de 130 961,03 €, les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 66 754,20 €, l'amortissement des subventions transférées pour 31 850 € et les travaux pour un montant global de 509 123,49 €. Les travaux concernent notamment un complément pour la réfection des réseaux cité Point du jour : 19 123,42 €, les réseaux divers : 210 000 € et la station d'épuration : 80 000 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2021 d'un montant de 436 622,56 €, du virement de la section de fonctionnement pour 115 073,09 € et des amortissements pour 187 000 €.

L'encours de la dette s'élève à 291 866,75 € au 1^{er} janvier 2021 et comprend deux emprunts classés en 1A selon les critères de la charte GISSLER.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 738 695,65 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 543 811,87 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 3 (Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER en son nom et celui de Patrick BRISSET)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D15-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.